

Envoi par courriel et par courrier

Québec, le 4 février 2004

M^{me} Stéphanie Hayes-Wilson
TransCanada Pipelines Limited
450 – 1st Street S.W.
Calgary Alberta T2P 5H1

Objet : Projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd.
Précision sur le calendrier des travaux de construction.

Madame,

La commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier pour compléter son analyse, vous pose la question suivante :

Selon Hydro-Québec, le délai typique de construction d'une centrale au gaz, une fois les autorisations obtenues serait de 42 mois (document déposé DB1, annexe 3B). Par exemple, le délai nécessaire à la construction de la centrale du Suroît serait de 42 à 45 mois. Pour sa part TransCanada Energy Ltd prévoit qu'une fois les autorisations obtenues, les travaux de construction de sa centrale de cogénération au gaz à Bécancour s'étaleraient sur une période nettement plus courte, soit d'environ 26 mois (PR5.1 - Étude d'impact, volume 3, annexe 2, p. 17).

TransCanada Energy Ltd peut-elle préciser si, selon ses plus récentes prévisions, elle évalue encore le délai de construction de la centrale à 26 mois?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission